

Brexit : pas si fou, Boris Johnson supprime la quasi-totalité des droits de douane à l'entrée du Royaume-Uni



A 20 jours de la date toujours fixée du Brexit et alors qu'aucun deal de sortie ne paraît possible, on sait maintenant que Boris Johnson abandonne l'idée d'imposer des taxes sur les produits à l'entrée de la péninsule britannique. Pas de réponse protectionniste, place au commerce.

Avec Jean-Marc Sylvestre

Avec Aude Kersulec

Boris Johnson vient de prendre une décision extrêmement maline. Il s'engage à instaurer le zéro-taxe douanière à l'entrée du marché britannique en cas de no deal. **Ses consommateurs (qui sont aussi ses électeurs) n'auront pas à payer le prix d'un Brexit sans deal. Le marché anglais restera donc ouvert.**

Alors que le Premier ministre paraît entêté dans son projet de Brexit avec ou sans deal, la confusion est telle que ce sera sans doute sans deal. Bruxelles n'a rien reçu de sérieux et d'applicable en provenance du gouvernement de Londres. Pour les commissaires européens, la question de la frontière irlandaise est d'une confusion rare à tel point que personne n'est capable de dire ce que veut vraiment faire le Premier ministre. Et notamment **sur le point de la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du sud. Son idée de frontière flottante ne convainc personne.**

Conscient que son ambition politique est bloquée pour des raisons techniques, il a pris avec son cabinet une décision capitale qui est de supprimer la quasi totalité des droits de douane à l'entrée du Royaume Uni.

L'annonce est passée inaperçue, noyée dans un rapport le No deal Readyness report (ou l'état des lieux de préparation face à un no deal). Mais, dans un monde d'incertitudes et de guerre commerciale, **elle est pourtant assez rassurante sur la capacité du gouvernement de Boris Johnson à se plier au pragmatisme** et suivre parfois les recommandations données par des tiers extérieures, en l'occurrence ici celle de l'institut économique allemand Ifo.

La décision est importante et marque un revirement de la stratégie.

La décision prise revient à confirmer que la Grande Bretagne va rester dans une logique multilatérale qui commande le fonctionnement de l'Union européenne et que le pays va même élargir cette logique au reste du monde.

Le Royaume-Uni n'appliquera pas les taux de droits de douane préconisés par l'OMC en cas de Brexit sans accord, ce que tout le monde craignait. Au moins pendant les 12 premiers mois de la sortie. **Sur 88% des produits importés au Royaume-Uni, il n'y aura**

tout simplement aucun droit d'entrée.

Pas de droits de douane sur les produits européens, comme c'est le cas aujourd'hui dans le cadre du marché unique, mais ce qui est plus étonnant, c'est que certaines taxes existant aujourd'hui pour des produits en provenance de l'extérieur de l'Union européenne, seront aussi supprimées. Par exemple, le miel néo-zélandais était taxé à l'entrée à hauteur de 17%, le raisin du Brésil l'était d'environ 15% à zéro, selon les exemples cités dans le même rapport.

La bonne nouvelle est évidemment pour les consommateurs, les prix des importations vont diminuer, soutenant ainsi la demande intérieure et la consommation.

Dans le même temps, 12% des importations garderont des droits de douane ou seront soumis à des quotas, sur des secteurs jugés stratégiques parmi lesquels des produits d'agriculture - quotas sur le bœuf, l'agneau, le porc, la volaille et certains produits laitiers, mais c'est déjà le cas actuellement avec les tarifs européens envers les produits extérieurs ; sur les automobiles finies (et non les pièces), mais aussi sur l'industrie du textile ou le bioéthanol afin de soutenir une production intérieure dans ces secteurs.

Évidemment, **ces mesures ne peuvent régir que les produits entrant sur le territoire britannique et non les exportations** Il n'y a toujours donc pas d'informations sur la future taxation des importations françaises et européennes en provenance du Royaume-Uni. Mais cet aspect du problème dépend de l'Europe et l'Europe n'a encore rien annoncé en ce sens et sans libre circulation de biens négociée après le 1^{er} novembre, on se retrouverait de nouveau avec des droits de douane et TVA d'importation pour ces produits.

Pour l'instant, l'incertitude reste donc entière pour les entreprises françaises. Les entreprises françaises pourront donc accéder librement au marché britannique, mais elles ne savent pas à quel prix elles pourront se fournir de composants en provenance des îles britanniques.

Alors les grandes entreprises ont pris leurs dispositions, elles ont réalisé leurs études, mis en place des processus alternatifs mais ce sont les plus petites – et aussi les plus nombreuses, qui ne disposent pas de moyens suffisants pour anticiper et préparer un tel changement encore incertain.

Aujourd'hui, 60% des entreprises travaillant avec le Royaume-Uni (ce qui représente 68 000 entreprises, selon le cabinet d'avocats Taj) ne sont pas préparées à réaliser des formalités douanières extra-communautaires – hors de leurs habitudes d'échanges commerciaux - si celles-ci se mettaient en place après le Brexit.

Toutes ces TPE et PME ont un immense travail de familiarisation avec des procédures lourdes, et dont parfois elles n'ont pas les ressources humaines et financières pour y faire face.

C'est sans compter que toutes ces « incidences de fonctionnement » entraînent des charges supplémentaires et seront répercutées par les entreprises sur le consommateur européen.

Voilà donc pour l'instant la dichotomie entre consommateur britannique et européen à laquelle on risque d'être confrontés.

La manœuvre est habile du côté anglais, parce que pour l'instant, le consommateur européen sera semble-t-il plus touché par le Brexit que le consommateur britannique. Puisque a priori, l'Europe taxera les produits venant de la Grande Bretagne en cas de no-deal, ce qu'elle ne faisait pas tant que la GB restait dans l'UE.

En s'engageant à ne pas mettre de droits de douanes sur les produits importés, Boris Johnson évite une bronca des consommateurs britanniques qui n'aurait pas accepté les augmentations de prix et les rupteurs d'approvisionnement. Mais les Européens n'ont rien décidé pour les produits importés de Grande Bretagne, et pour cause, il n'y a pas de directive. Il ne reste maintenant que 20 jours maintenant pour réagir.